



**Le Jura Libre n° 2882 du jeudi 8 mai 2014**

**Editorial**

**Laurent Girardin**

## **Pari perdu**

Les autorités communales de Moutier avaient affiché depuis plusieurs semaines leur intention de déposer une demande pour l'organisation d'un scrutin sur l'appartenance cantonale de leur cité. La démarche officielle a été engagée et rendue publique le 15 avril dernier.

Dans le rapport qu'il a transmis au gouvernement bernois, le Conseil municipal de la cité prévôtoise souligne que ses citoyens devront décider une fois pour toutes si l'avenir de leur ville se situe dans le canton du Jura ou dans le canton de Berne.

Par ailleurs, et aussi surprenant que cela puisse paraître, le rapport d'analyse de l'exécutif prévôtois, présenté au Conseil de ville le 28 avril 2014, n'a pratiquement suscité aucune discussion du côté des partis probernois qui soutiennent donc le principe de ce vote. Leurs précédentes déclarations annonçant vouloir un scrutin définitif et rapide sur l'appartenance cantonale de Moutier les ont à la fois emprisonnés dans cette option et mis en porte-à-faux avec le gouvernement bernois qui souhaitait temporiser en réclamant un premier vote de simple entrée en matière.

La véritable surprise est plutôt venue de Berne avec la publication, quelques heures après la déclaration des autorités prévôtoises, d'un communiqué de la Chancellerie d'État annonçant de façon inopinée que le Conseil-exécutif bernois n'avait pas attendu la demande formelle de Moutier pour engager les travaux nécessaires à la mise en route du processus communaliste. L'avis de la Chancellerie d'État se conclut en rappelant la volonté commune des parties de mettre en place un processus exemplaire sur les plans démocratique, politique et juridique, et indique que conformément au calendrier actuel, la votation communale ne pourrait avoir lieu au plus tôt qu'à la fin de l'année 2016.

Six semaines plus tôt, à l'occasion d'une rencontre avec l'exécutif de Moutier, ce même gouvernement bernois souhaitait donc encore imposer un premier vote d'entrée en matière « pour gagner du temps » et articulait, dans une partie de Poker menteur, 2018 ou 2019 pour la votation communale... Pari perdu pour les autorités bernoises.

Au-delà de cette première capitulation bernoise, cet épisode nous laisse une fois de plus songeurs quant au degré de confiance qu'il est possible d'accorder au gouvernement du Grosskanton. Ses premiers atermoiements dans cette procédure communaliste laissent augurer d'autres manœuvres sournoises et pernicieuses pour les mois à venir.

La prochaine étape, en parallèle à la formulation des bases légales à mettre en place par le canton de Berne pour permettre le vote, consistera à négocier un contrat intercantonal ferme entre Berne, le Jura et Moutier et à proposer aux communes de la couronne prévôtoise, particulièrement à Belprahon, de s'associer au processus. Cette partie d'échecs restera longue et serrée, nous laissant largement le temps de relire Stefan Zweig.